



République Française
Département de l'Oise
COMMUNE DE LA NEUVILLE-ROY
7 rue de Paris

Envoyé en préfecture le 19/09/2022
Reçu en préfecture le 19/09/2022
Affiché le 19/09/2022
ID : 060-216004515-20220912-2022051-DE
date de mise en ligne : 19/09/2022

2022-051

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 12 septembre 2022

| | | | |
|---|-------------|-------------------------------------|--|
| Nombre de membres | | | L'an deux mille vingt-deux, lundi douze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry MICHEL, le Maire |
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la délibération | Présents : Mrs MICHEL T., LEFEBVRE P., LESUEUR T., BONNARD F., LE ROY P., VAN VOOREN X., Mmes NUYTENS E., DELAPORTE L., MEYER D., STRAZEL A., KRAL A. |
| 15 | 15 | 14 | Représentés : Mme WALBRECQ J. représentée par Mme DELAPORTE L., M. VOGT N. représenté par Mme STRAZEL A., M. ARMIEL M. représenté par M. LEFEBVRE P. |
| Date de la convocation : 7 septembre 2022 | | | Absent non excusé : M. Bertrand N. |
| Date d'affichage : 7 septembre 2022 | | | Secrétaire de séance : Mme DELAPORTE L. |

N° 2022-051 □ Communauté de Communes du Plateau Picard - Groupement de commandes pour la réalisation d'audits énergétiques des bâtiments publics communaux et intercommunaux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment l'article L.2113-6 et -7 ;

Vu le projet de convention de groupement de commande entre la communauté de communes du Plateau Picard et les communes du territoire pour la réalisation d'audits énergétiques des bâtiments publics sur le territoire de la communauté de communes du Plateau Picard ;

Considérant l'intérêt financier pour la commune d'adhérer au groupement de commande pour la réalisation d'audits énergétiques des bâtiments publics sur le territoire de la communauté de communes du Plateau Picard.

Sur proposition de M. le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

→ **AUTORISE** M. le Maire à adhérer au groupement de commande entre les communes concernées et la Communauté de communes du Plateau Picard pour la réalisation d'audits énergétiques des bâtiments publics du territoire, tel qu'il est annexé à la présente délibération,

→ **DÉSIGNE** la Communauté de communes coordonnateur du groupement.

→ **LISTE** les bâtiments suivants que la commune souhaite intégrer à l'audit énergétique :

| Désignation | Adresse |
|------------------------|----------------|
| Salle des fêtes | 7 rue de Paris |
| Salle des associations | 67 rue Verte |

Cachet



Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Maire,
Thierry MICHEL